

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 25 mai 2016 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 6 avril 2016
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport de commissions
4. Dépenses imputables au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
5. Communauté de Paroisses Ste Edith Stein : convention de participation financière aux loyers des presbytères occupés par un ministre du culte
6. Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux
7. Modifications budgétaires
8. Communauté de Communes : avis sur le projet de schéma de mutualisation
9. Fusion du SIVOM Molsheim-Mutzig et env. et du SIVU du complexe Gresswiller-Dinsheim-sur-Bruche
10. Approbation de devis
11. Divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2016

Sous la présidence de M. Adrien KIFFEL, Maire,

Membres présents : Gérard PIERRON, André SCHAEFFER, Adjoints,
Michel KAUFMANN, Thomas VOGT, André REGIN, Michel HERZOG, Nathalie DISCHLER, Emmanuel GOETSCHY, Caroline ANTONI, Nicolas SCHARSCH, Véronique DATICHY, René SIEBERING, Rémy FISCHER

Membre absent : /

22/16 Approbation de la séance du 6 avril 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 6 avril 2016 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

23/16 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

24/16 Rapport de commissions

Commission Construction : trois déclarations préalables et une demande de permis de construire ont été étudiées.

Monsieur SIEBERING René fait le point sur les consommations d'électricité des bâtiments.

25/06 Dépenses imputables au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de Monsieur le Trésorier, il est nécessaire de cerner le plus exactement possible la liste des dépenses imputables au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit la liste des dépenses susceptibles d'être imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Fêtes Nationales (8 mai, 14 juillet, 11 novembre)

Boissons alcoolisées et non alcoolisées, produits de boulangerie sucrés/salés, brioche 14 juillet, feu d'artifice 14 juillet

Réceptions diverses et fête des aînés

Boissons alcoolisées et non alcoolisées et produits de boulangerie sucrés/salés pour inauguration, réception des vœux, réceptions communales et manifestations associatives, départ à la retraite, repas de Noël des aînés, bredele de Noël, chocolats, nappages et diverses décorations de table, petites fournitures de restauration (ex : gobelets, sucre....),

Fleurs

Couronnes mortuaires ou arrangement décès, gerbe patriotique, récompenses différents concours organisés par la mairie, bouquet mariage ou anniversaire, bouquet pour invités et personnalités, plantes et fleurs décoratives pour réceptions

Décorations

Médailles pour élus, agents, membres d'associations, récompenses diverses ou trophées ou coupes, drapeaux et pavoisement, ruban tricolore, écharpe d' élu, divers diplômes avec encadrement, cartes de vœux, sapins de Noël diverses tailles

Cadeaux

Paniers garnis pour grands anniversaires, colis de vins ou chocolats pour Noël et/ou à toute autre occasion pour services rendus à la commune, livre d'or du mariage et parrainage civil, livres cadeaux, photos/portrait avec ou sans encadrement, bons cadeaux en restauration avec ou sans hébergement, cadeaux d'une valeur maximale de 500 € (élus, agents, enseignants, toute personne ayant rendu des services à la commune), bons d'achats dans les magasins avec un plafond de 300 €/bon pour toute personne ayant rendu des services à la commune

Petites collations

Boissons alcoolisées ou non, boulangerie sucrée/salée et viennoiseries pour réunions d'élus ou de commissions, séances de travail avec des membres bénévoles, Mannele St Nicolas et gâteaux/boissons pour école

Animation

Matériel de sonorisation, animation musicale ou autre intervenant à l'occasion d'une fête

26/16 Communauté de Paroisses Ste Edith Stein : convention de participation financière aux loyers des presbytères occupés par un ministre du Culte

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier qui semble avoir trouvé un aboutissement.

Ainsi, après avoir entendu les explications, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention de participation financière entre les communes d'Avolsheim, d'Ergersheim, d'Ernolsheim-Bruche, de Kolbsheim, d'Osthoffen, de Soultz-les-Bains, de Wolxheim et les Conseils de Fabrique des communes membres de la Communauté de de Paroisses Ste Edith Stein,
- Est favorable au versement d'une subvention annuelle de 2000 euros au Conseil de Fabrique de Wolxheim, pour couvrir cette dépense.

27/16 Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016 ;

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif.

28/16 Modifications budgétaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération 26/16 qui décide du versement d'une subvention de 2000 euros au Conseil de Fabrique. Cette subvention n'ayant pas été budgétisée, il convient de procéder au transfert de crédits suivant :

Compte 6558 « autres contributions obligatoires »	- 2 000 €
Compte 6574 « subvention aux associations »	+ 2 000 € pour le compte du Conseil de Fabrique

29/16 Communauté de Communes : avis sur le projet de schéma de mutualisation

Monsieur le Maire présente le projet de schéma de mutualisation qui doit être soumis au conseil municipal pour avis.

Après examen, le conseil municipal donne un avis favorable.

30/16 Fusion du SIVOM Molsheim-Mutzig et env. et du SIVU du complexe Gresswiller – Dinsheim-sur-Bruche

Monsieur le Maire informe que la commune est consultée pour donner un avis sur la fusion du SIVOM Molsheim-Mutzig et env. et du SIVU du complexe Gresswiller-Dinsheim-sur-Bruche.

Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable.

31/16 Approbation de devis

NEANT

32/16 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- Plantation des fleurs prévue samedi 28 mai,
- Vélo tour de la Com Com le dimanche 25 septembre 2016,
- Banque de matériel : questionnaire à retourner à la Com Com avant le 20 juin,
- Discussion à propos de l'organisation de la fête de l'école du 17 juin,
- Aménagement du chemin du Bergweg : prévoir une réunion avec les deux propriétaires concernés,
- Wolxheim infos à préparer,
- Contrôle radar par la gendarmerie à prévoir dans la commune,
- Recensement de la population en 2017,
- Etat d'avancement des préparatifs de la fête du 23 juillet,
- Prochain session fixée au 6 juillet 2016,

Monsieur Nicolas SCHARSCH fait un point sur les « Nouvelles Activités Pédagogiques » qui ont été mises en place après l'école. Deux activités ont été proposées cette année : « Alsacien » le mardi et « Nature » le vendredi. Il remercie tous les intervenants pour leur implication.

Monsieur André SCHAEFFER rend compte de la collecte du don du sang du 18 mai qui s'est déroulée exceptionnellement à Ergersheim. Il remercie le club des pongistes qui a géré toutes les collectes jusqu'à présent et qui cède sa place à l'association socio-culturelle qui prend le relais. Prochaine collecte le 15 juillet à Wolxheim.

La séance est levée à 22 h 45

Pour extrait conforme

A Wolxheim, le 27 mai 2016
Le Maire
Adrien KIFFEL